

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service de l'Engagement Citoyen et Associatif

2023 DDCT 10. Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluri-annuelles d'objectifs.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir 17 associations œuvrant dans les 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 18^e, 20^e arrondissements parisiens dans les domaines de la participation citoyenne et la vie associative. Elles oeuvrent en faveur de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Elles renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales. Leurs actions s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative et interviennent dans les champs de l'action citoyenne, démocratique et de l'intégration.

Associations	Actions	Montant proposé
Dans le 9^{ème} arrondissement		
Tout Autre Chose	Dynamiser la vie associative locale en mettant à disposition, gracieusement, les locaux aux associations de bénévoles qui n'ont pas les moyens d'en avoir. Animer le réseau Solidarités Partagées regroupant plus de 30 acteurs associatifs et publics.	3.000 €

Dans le 10^e arrondissement		
QUARTIER PARTAGE	Développer le lien social et promouvoir la solidarité entre habitants du 10 ^e arrondissement et les personnes démunies, handicapées ou confrontées à la solitude en organisant des moments festifs et en soutenant des projets solidaires.	5.000 €
Dans le 11^e arrondissement		
Association pour la Gestion d'un Centre d'Animation culturelle (AGECA)	Aider les associations adhérentes à établir leur diagnostic projet/emploi et à déterminer le type d'emplois susceptible de répondre à leurs attentes.	25.000 €
Dans le 14^e arrondissement		
Les Amis de l'Université Populaire du 14 ^{ème}	Organisation de 25 conférences-débats rythmées en cycle de 3 à 5 séances de deux heures chacune autour de thèmes préalablement choisis par un comité d'orientation, après consultation des habitant.e.s.	1.000 €
Dans le 18^e arrondissement		
République de Montmartre	Organisation d'évènements culturels et festifs ainsi que des actions de solidarité au bénéfice des personnes en difficulté.	2.000 €
Les Amis du 18 ^e du Mois	Publication d'un mensuel dont le contenu rédactionnel et visuel est construit en collaboration avec les habitant.e.s du 18 ^{ème} arrondissement.	10.000 €
Dans le 20^e arrondissement		
BENKADI, association de femmes africaines du XX ^{ème}	Organisation de divers ateliers (couture, cuisine, danse, teinture, écriture, création de contes) pour tout public dans divers centres sociaux, centres d'animation et groupes scolaires du 20 ^{ème}	1.500 €

	arrondissement.	
Actions couvrant plusieurs arrondissements		
Benenova Paris	« Faire Paris Ensemble » autour de 4 axes : couvrir la globalité du territoire parisien ; aider les associations à mobiliser de nouveaux bénévoles ; accompagner le premier pas de l'engagement citoyen ; valoriser la diversité sociale des Parisien.nes en favorisant l'inclusion dans le bénévolat.	5.000 €
Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (F.D.F.A)	Accueil des nouveaux bénévoles dans l'association, y compris celles et ceux en situation de handicap et favoriser leur intégration dans les actions et activités de l'association.	3.000 €
Fonda	Poursuivre les animations et les formations dans le cadre du projet « Faire ensemble 2030 ». Documenter et valoriser les méthodes et outils pour bâtir des coopérations pluri-acteurs. Rédiger et diffuser le guide méthodologique du Faire ensemble.	10.000 €
France Bénévolat Paris	La promotion du bénévolat auprès de tous les publics, le plus souvent en partenariat avec d'autres associations et en lien avec les maisons de la vie associative et citoyenne et les mairies d'arrondissement.	8.000 €
Kif Kif Vivre Ensemble	Organisation de rencontres conviviales « à l'aveugle » entre des personnes qui ont une passion commune mais viennent d'horizons différents et ayant pour objectif de consolider le « vivre ensemble ».	5.000 €
Passerelles & Compétences	Mise en œuvre du projet « Encourager l'engagement des Parisien.ne.s », en participant notamment à la mise en place	8.000 €

	d'espaces spécifiques « engagement citoyen et bénévolat de compétences », en collaboration avec les maisons de la vie associative et citoyenne.	
Pro Bono Lab	L'accompagnement en compétences des associations partenaires par la mise en place d'un parcours complet et personnalisé, comprenant un diagnostic stratégique permettant de fixer des objectifs clairs et réalistes à atteindre.	7.000 €
Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)	En partenariat avec les 17 maisons de la vie associative et citoyenne de Paris et le CAP (carrefour des associations parisiennes), elle poursuit sa contribution au développement pérenne des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire parisien.	8.000 €
Tous Bénévoles	1. Accompagner les associations et les bénévoles de la ville de Paris afin de favoriser l'engagement citoyen via une plateforme tousbenevoles.org 2. Accueillir des migrants et enseigner le français : renforcer les compétences des bénévoles	8.000 € 10.000 €
Transparency International France	Poursuivre les actions visant à permettre à chacun.e de saisir les enjeux de l'éthique, de la transparence et de la probité et d'être acteurs de la lutte contre la corruption	5.000 €
Total		24.500 €
		1

Conformément à la communication sur la vie associative et la participation citoyenne présentée devant le Conseil de Paris lors de la séance des 27, 28 et 29 mars 2017, consistant à simplifier les démarches des associations et à leur donner plus de sécurité financière et de visibilité, toutes ces associations bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Ce cadre permet aux associations de développer, sur une durée de trois ans, des actions pérennes et d'inscrire ainsi leurs projets dans la durée.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DDCT 10. Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à dix-sept associations ;

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc Romero-Michel au nom de la 4^{ème} commission.

Délibère :

Dans le 9^{ème} arrondissement :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « TOUT AUTRE CHOSE » (18990 / 2023_02304), 40 rue Milton 75009 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Dans le 10^{ème} arrondissement :

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « QUARTIER PARTAGE », (185604 / 2023_05104), 206 quai de Valmy 75010 Paris ; dans le cadre d'une

convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Dans le 11^{ème} arrondissement :

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 25.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'« association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle -AGECA » (6662 / 2023_05475), 177 rue de Charonne 75011 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Dans le 14^{ème} arrondissement :

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Les Amis de l'Université Populaire du 14^{ème} » (60621 / 2023_04949), 8, avenue Villemain - 75014 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Dans le 18^{ème} arrondissement :

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « la République de Montmartre » (43262 / 2023_05476), 18 rue Saint Rustique - 75866 Paris cedex 18 ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Les Amis du 18^{ème} du Mois » (18766 / 2023_05473), 76 rue Marcadet 75018 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Dans le 20^{ème} arrondissement :

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « BENKADI association de femmes africaines du XXème » (19189 / 2023_05474), 4, passage de la Providence - 75020 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Actions couvrant plusieurs arrondissements :

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association "Benenova Paris" (199865 / 2023_05477), 29 boulevard Bourdon 75004 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association "Femmes pour le Dire Femmes

pour Agir" (10085 / 2023_05478), 2 rue Aristide Maillol - 75015 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « FONDA » (29601 / 2023_05479), 28 place Saint-Georges - 75009 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « France Bénévolat Paris » (16472 / 2023_02043) dont le siège social est situé au 127, rue Falguière - 75015 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Kif Kif vivre ensemble », (181645 / 2023_05485), 65 rue des Haies - 75020 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 13 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Passerelles et Compétences » (7502 / 2023_05489) dont le siège social est situé au 29 boulevard Bourdon - 75004 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 14 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Pro Bono Lab », (109021 / 2023_05491), 6 Rue des Bateliers - 92110 Clichy ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 15 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Réseau National des Maisons des Associations » (45321 / 2023_05554) dont le siège social est situé 1, allée Monseigneur Jean-René Calloch - 29000 Quimper ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 16 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Tous Bénévoles » (7381 / 8.000 € DDCT-SECA 2023_02301 et 10.000 € DDCT-SEII 2023_02741), 130 rue des Poissonniers - 75018 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Article 17 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2023 à l'association « Transparency International France » (142241 / 2023_05472), 14, passage Dubail - 75010 Paris ; dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Article 18 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023.